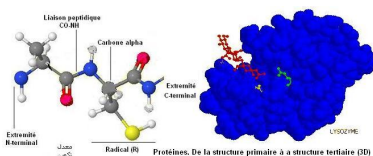


<https://www.amessi.org/Licenciee-a-cause-de-son-cancer>



Licenciée à cause de son cancer

- CANCERS-CANCERISATION



Date de mise en ligne : mercredi 29 décembre 2010

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

Corinne Heileman, secrétaire médicale, a été licenciée le jour où ses employeurs ont découvert son cancer du sein.

Sommaire

- [Une décision des Prud'hommes surprenante](#)

Licenciée à cause de son cancer

Par Caroline Politi,

AFP/Archives/Philippe Huguen

Corinne Heileman, secrétaire médicale, a été licenciée le jour où ses employeurs ont découvert son cancer du sein. Après cinq ans de combat juridique, la Cour d'Appel de Versailles viennent d'invalider la décision de licenciement.

Les discriminations faites aux personnes atteintes d'un cancer ne cessent d'augmenter, déplorait au début du mois l'Association de recherche pour le cancer. Certaines entreprises, inquiètes d'une rechute ou des conséquences de la maladie, n'hésitent pas à licencier les salariés atteints. C'est ce qui est arrivé à Corinne Heileman, secrétaire médicale.

L'histoire commence en mai 2005. Elle se réveille un matin avec une intense douleur au sein. Inquiète, elle demande à l'un des médecins du cabinet médical dans lequel elle travaille depuis plusieurs années de l'examiner. Le verdict tombe immédiatement : un cancer du sein très avancé est détecté. Il est 9 heures du matin, Corinne Heileman, choquée reprend son poste. Lorsque le second médecin du cabinet arrive, elle lui demande un nouvel avis sans le prévenir que son collègue l'a déjà examinée. Même verdict. « Je m'entendais très bien avec eux, il était donc naturel que je leur demande », explique-t-elle au micro de RTL.

Pourtant, à la fin de la journée, les deux médecins la convoquent : « Cinq minutes avant de partir, ils m'ont fait venir dans leur bureau, raconte la secrétaire médicale. Ils me remettent une lettre griffonnée où il manquait des mots. Quand je leur ai demandé ce que c'était : ils m'ont simplement dit 'c'est une lettre de licenciement, vous savez bien que le cabinet a des problèmes économiques' ». Et d'ajouter : « Ils me donnent cette lettre en me regardant dans les yeux. Moi, je pleure ».

Une décision des Prud'hommes surprenante

{{}}

Le lendemain, elle revient travailler mais demande à partir plus tôt pour aller voir le radiologue : les médecins

refusent aussi sec. Corinne Heileman termine sa période préalable au licenciement et commence en parallèle sa chimiothérapie. Après un an et demi de traitement et de nombreuses opérations, la secrétaire médicale va mieux. Elle décide alors de porter plainte contre ses anciens employeurs.

Les médecins nient en bloc : ils affirment que cette décision était prévue de longue date pour des raisons économiques. Ils soutiennent même en première instance ne jamais l'avoir examinée. Mais Isabelle a une preuve : le premier des deux lui a fait une ordonnance pour une échographie-mammographie. « Je crois qu'ils n'avaient pas encore prévu de me licencier », déclare-t-elle au micro de RTL.

La Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), également saisie du dossier, mène son enquête. Pour Me Annie Moreau, qui représente l'institution, pas de doute, le licenciement est lié à la découverte de son cancer et non pour des raisons économiques, comme l'affirment les deux médecins : « D'une part, d'autres personnes, plus jeunes, auraient pu être licenciées avant elle. D'autre part, le licenciement n'a pas permis au cabinet de faire des économies. Et de toute façon, la lettre de licenciement n'était pas motivée : motif économique, ça ne suffit pas. Elle a visiblement été écrite dans la précipitation », déclare-t-elle dans Libération.

Un nouveau combat

Mais tout cela ne suffit pas : aux yeux du tribunal des Prud'hommes de Poissy, la décision du cabinet médical est légitime et le licenciement de Corinne Heileman est maintenu. Elle se tourne alors vers la Cour d'appel de Versailles, puis passe en conseil disciplinaire et enfin en appel à la chambre nationale disciplinaire. Ce n'est qu'au terme de cet éprouvant parcours juridique que la décision de licenciement est annulée. Le jugement ordonne la réintégration de la secrétaire et condamne les deux médecins à lui verser 60 000 Euros de dommages et intérêts. Un véritable soulagement pour cette femme qui déclarait au Parisien avoir mené deux combats : l'un contre la maladie, l'autre contre son licenciement.

Si l'un est gagné, l'autre reste encore incertain : bien qu'en rémission depuis 2007, les médecins ont découvert récemment des « anomalies » et « recherchent quelque chose », a expliqué Corinne Heileman aux micros de RTL.

Post-scriptum :

Source L'EXPRESS.FR